



## Règlement du tournoi

**Article 1 :** Le présent règlement servira exclusivement à l'occasion de la nuit du poker du 29 novembre au 30 novembre 2019, de 19h à 6h, organisé à la salle du Général Leclerc à Pacy-sur-Eure au profit du téléthon.

- **Article 2 :** La mairie de Pacy-sur-Eure est l'organisateur officiel du tournoi et sera représentée par Mme I. Leuchi (adjointe au maire).
- **Article 3 :** Le tournoi se déroulera suivant les règles officiels du « Texas Hold'em » (affichées dans la salle).
- **Article 4 :** L'accès au tournoi est autorisé à toutes personnes ayant minimum 16 ans révolus.
- **Article 5 :** Le matériel du tournoi est prêté par la municipalité de Pacy-sur-Eure. Il doit être respecté et remis en l'état.
- **Article 6 :** Les tables seront formées par un logiciel informatique spécifique géré par Mme Leuchi. Les inscriptions sont limitées à 72 personnes.
- **Article 7 :** Pour 10 euros, tout joueur se verra remettre une barquette de jetons d'une valeur totale de 10 000 jetons et se composera de :
  - 4 jetons verts : valeur 25
  - 4 jetons noirs : valeur 100
  - 5 jetons blancs : valeur 500
  - 2 jetons rouges : valeur 1000
  - 1 jeton bleu : valeur 5000

Au cours de la soirée apparaîtront des jetons de valeurs supérieures pour limiter le nombre de jetons à table lors de blinds élevées de fin de tournoi.

- **Article 8 :** Jusqu'à minuit, les joueurs éliminés qui le désire ont la possibilité de « recaver ». Cela signifie qu'ils peuvent payer une nouvelle barquette de jetons à 10€ et rentrer à nouveau dans le tournoi.
- **Article 9 :** De 23h45 à minuit, les joueurs qui le désirent peuvent profiter du temps de « Add-on ». Cela signifie que même les joueurs encore dans le tournoi auront la possibilité de reprendre une barquette de jetons de 10€ afin d'augmenter leur tapis.
- **Article 10 :** Si un joueur souhaite quitter la partie, alors qu'il lui reste des jetons, ces derniers seront alors placés dans le pot commun de la table pour la prochaine donne.
- **Article 11 :** Aucune somme d'argent ne circulera sur les tables de jeux.
- **Article 12 :** L'organisateur du tournoi est le seul décisionnaire en cas de litige.
- **Article 13 :** Les blinds augmenteront au cours de la nuit. Elles s'afficheront sur le grand écran de la salle et seront annoncées.
- **Article 14 :** Les pauses seront effectuées toutes les heures et dureront 10 minutes.
- **Article 14 :** Les trois premiers du tournoi se verront récompensés par un lot et un diplôme qui leur sera remis le soir de l'événement, à la fin du tournoi. Les lots seront les suivants :
  - 1<sup>er</sup> lot : 2 paires de lunettes de soleil pour homme et femme, lot de la ville de Pacy sur Eure.
  - 2<sup>ème</sup> lot : panier produit de dégustation, avec divers lots.
  - 3<sup>ème</sup> lot : cabas de lots divers.

**Article 15 :** Tout joueur éliminé doit impérativement s'annoncer à la table d'inscription afin d'établir le classement final.

- **Article 16 :** Il est formellement interdit de manger ou boire aux tables de jeux.
- **Article 17 :** Les accompagnants ne sont pas autorisés aux tables de jeux et peuvent assister au tournoi sur les chaises qui leurs seront réservées.
- **Article 18 :** Ce tournoi est organisé au profit du Téléthon dans la convivialité et le civisme.